



**HAL**  
open science

# La migration des Réunionnais dans l'Empire et la doctrine de la 'plus grande France' sous la Troisième République

Pierre-Éric Fageol, Frédéric Garan

► **To cite this version:**

Pierre-Éric Fageol, Frédéric Garan. La migration des Réunionnais dans l'Empire et la doctrine de la 'plus grande France' sous la Troisième République. *Outre-Mers Revue d'Histoire*, 2016, 104 (390-391), pp.261–289. 10.3917/om.161.0261 . hal-01475972

**HAL Id: hal-01475972**

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-01475972v1>

Submitted on 11 Feb 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **La migration des Réunionnais dans l'Empire et la doctrine de la « plus grande France » sous la Troisième République**

Pierre-Éric FAGEOL \* et Frédéric GARAN \*\*

## **Résumé**

La migration et l'installation des Réunionnais au sein des différentes colonies de l'Empire sous la Troisième République participent à l'élaboration du mythe de la « plus grande France ». Si des considérations économiques et sociales influencent grandement les candidats à l'exil, les motivations idéologiques restent prégnantes autour des principes de la mission civilisatrice et de la colonie colonisatrice. Par ce biais, les Réunionnais revendiquent la reconnaissance de leur spécificité tout en rappelant leur attachement à la communauté nationale.

**Mots-clés** : La Réunion, Troisième République, Plus Grande France, mission civilisatrice, colonie colonisatrice.

## **Abstract**

The migration and the settlement of Reunionese in the various colonies of the Empire under the Third Republic is partly responsible for the development of the myth of "Greater France". It is true that both social and economic considerations greatly influence the candidates for exile, nevertheless, ideological motivations (ie. the civilizing mission of the colonial settlement) are all pervading. Through this, Reunionese claim recognition of their specificity while reiterating their commitment to the national community.

**Key-words** : Reunion island, Third Republic, Greater France, civilizing Mission, colonizing Colony.

---

\* Laboratoire Icare, Université de La Réunion.

\*\* Cresoi, Université de La Réunion.

La doctrine de la « plus grande France »<sup>1</sup> repose sur le principe de l'extension du sentiment d'appartenance nationale à l'ensemble des territoires d'Outre-Mer et suppose une reconnaissance des bienfaits de la mission civilisatrice<sup>2</sup>. Le creuset national, étendu sous certaines conditions au monde colonial, implique l'adoption de valeurs communes même si une hiérarchie discriminante établit des distinctions entre les territoires dits civilisés et ceux qui sont en passe de le devenir. La focale modifie également le point de vue puisque la « plus grande France » ne se comprend pas seulement par rapport au noyau initial de la cité mère mais également selon les points de vue défendus par les périphéries coloniales notamment par le biais des expériences menées par des colons migrants sur d'autres territoires de l'Empire. Même si cette thématique concerne principalement le regard porté par la métropole sur son Empire durant l'entre-deux-guerres<sup>3</sup>, l'expression de « plus grande France » revient fréquemment dans les discours des chantres du colonialisme à La Réunion depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et renvoie à une conscience coloniale spécifique.

Dans ce cadre, les « vieilles colonies »<sup>4</sup> de l'Empire servent à la fois de modèle de colonisation et de vecteur expansionniste dans les discours. La volonté assimilatrice donne donc des droits et élève la colonie réunionnaise à un rang privilégié au sein de l'Empire. Selon cet imaginaire, l'adhésion au colonialisme s'inscrit dans le processus d'acculturation nationale car « être “pour” l'épopée coloniale, c'est alors être un “bon Français”, être pour la “mission civilisatrice”, c'est soutenir la “grandeur de la France”, être pour l'Empire, c'est contribuer au sentiment collectif d'appartenance à la Nation : être colonial, c'est être patriote »<sup>5</sup>.

---

1. Ensemble des conceptions partagées autour d'une communion d'actions et de pensées dont les principaux vecteurs sont constitués de discours de légitimation, de croyances partagées et construites sur l'idée d'une communauté impériale et nationale.

2. Raoul Girardet, « L'apothéose de la “plus grande France” : l'idée coloniale devant l'opinion française (1930-1935) », *Revue française de science politique*, 18<sup>e</sup> année, n° 6, 1968, p. 1085-1114.

3. Le point d'orgue est certainement atteint lors de l'exposition coloniale de Vincennes en 1931 mais les résurgences deviennent de plus en plus fréquentes et trouvent notamment leur apogée sous le régime de Vichy avec la célébration des semaines impériales et du tricentenaire de la découverte de l'île en 1942. Pierre-Éric Fageol, « La révolution nationale et l'exaltation impériale à La Réunion durant la période de Vichy (1940-1942) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2012, PUF, n° 246, p. 41-62.

4. Qualifiés de « vieilles colonies », il s'agit de territoires hérités du premier empire colonial français. La spécificité de La Réunion, de la Martinique, de la Guadeloupe et de ses dépendances, de Saint-Pierre et Miquelon, de Saint-Louis et de Gorée au Sénégal mais aussi des « comptoirs » de l'Inde procède de cette ancienneté et de l'antériorité de leur appartenance à l'ensemble français justifiant une spécificité législative. La Réunion, la Martinique et la Guadeloupe ont pu ainsi bénéficier d'une considération particulière dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle qui aboutit à la revendication d'un statut départemental dès 1874 à la Martinique, 1881 en Guadeloupe et 1882 pour La Réunion.

5. Nicolas Bancel, Pascal Blanchard et Sandrine Lemaire, « La formation d'une culture coloniale en France, du temps des colonies à celui des “guerres de mémoires” », in Pascal Blanchard, Sandrine Lemaire et Nicolas Bancel (dir.), *Culture coloniale en France. De la Révolution française à nos jours*, Paris, CNRS, Éd./Autrement, 2008, p. 34.

Ces quelques remarques s'appliquent pleinement aux élans colonisateurs et donc migratoires émanant de La Réunion, même s'il convient de différencier les réelles motivations des candidats tentés par l'aventure coloniale des discours justificatifs élaborés *a posteriori* par les élites intellectuelles de l'île et de métropole. La motivation patriotique peut ainsi cacher des intérêts économiques et sociaux non négligeables, comme le rappelle le député de La Réunion Auguste Brunet <sup>6</sup> dans son ouvrage de référence sur la colonisation française à l'île Bourbon :

Français jusqu'au fond du cœur, nous voulons avant tout la grandeur et la puissance de la Mère-Patrie. Et sans contester les compensations que la colonisation de Madagascar peut nous réserver en assurant des chances d'avenir à nos enfants, notre principal souci est de voir s'élever la fortune de la France et s'accroître ses richesses. <sup>7</sup>

Les migrations de colons Réunionnais faisant par la suite souche sur le terreau colonial concourent ainsi à l'édification d'une construction identitaire propre à intégrer un sentiment d'appartenance à une Nation qui partage les mêmes valeurs. De la sorte, être Français c'est également accepter la culture coloniale qui se structure peu à peu en métropole et dans le reste de l'Empire. Que ce soit aux Seychelles, aux Comores <sup>8</sup>, à Madagascar, en Nouvelle-Calédonie ou en Indochine <sup>9</sup>, la « diaspora » réunionnaise est ainsi parvenue à intégrer les multiples référencements à un patriotisme colonial en cours de gestation. En ce sens, les migrations au sein de l'Empire participent à l'élaboration de nouveaux paramètres identificatoires tant il est vrai qu'on ne trouve ailleurs que soi-même <sup>10</sup>.

---

6. Auguste Brunet (1878-1957) est le fils du député et journaliste Louis Brunet. Il a fait fonction de gouverneur général de Madagascar entre le 13 mars 1923 et le 20 février 1924 avant de représenter son île natale à la députation jusqu'en 1940. Nommé deux fois au secrétariat d'État aux colonies au début des années 1930, il a pu faire part de son expérience en Nouvelle-Calédonie et en AOF en qualité de gouverneur ou de faisant fonction de gouverneur.

7. Auguste Brunet, *Trois cents ans de colonisation française à l'île Bourbon (La Réunion)*, Paris, Éditions de l'Empire français, 1948, p. 139.

8. Les Comores sont rattachées au gouvernement de La Réunion le 23 janvier 1896. Même si les sources sont lacunaires sur ce thème, nous pouvons constater que les migrations engendrées par cette mise sous tutelle ont surtout concerné des Comoriens par le système de l'engagisme. Quelques documents isolés aux archives départementales de La Réunion mentionnent cependant des familles réunionnaises sur l'archipel.

9. Selon le journal *Le Ralliement* du 12 septembre 1895, on recense 470 Créoles réunionnais et antillais en Indochine. Archives nationales de l'outre-mer (ANOM) BIB SOMd/POM/854.

10. Voir Paul Ricœur, *Soi-même comme un autre*, Paris, Éditions du Seuil, 427 p.

## I. Les migrations des Réunionnais dans l'Empire : à l'origine de l'imaginaire de la « plus grande France »

Boscot appartient à la génération du lendemain de nos désastres, à la jeunesse un peu taciturne et austère qu'un souffle irrésistible d'aventures projeta hors de nos rivages, dans un besoin confus de bâtir, au-delà de ce quelque chose qui est la plus grande France actuelle, notre gloire et notre sauvegarde. Le goût du clinquant et des succès faciles, l'attrait d'une aimable fainéantise aboutissant par degrés insensibles à l'ankylose de la retraite étaient alors l'appât que l'on n'agitait guère. <sup>11</sup>

Reprenant certains poncifs du roman colonial, Jean-Paul Sker (alias Raymond Vergès) relate cette commune idée d'un élan migratoire insufflé par un irrésistible besoin d'aventure et de gloire. Publié à Saïgon en 1929, le roman écrit par Raymond Vergès sous le pseudonyme de J.-P. Sker met en scène un sous-officier au service de la France en Indochine et une jeune Indochinoise avec qui il décide de se marier. Surprenant son épouse dans les bras de son officier supérieur, Boscot l'assassine et s'enfuit à travers l'Indochine puis la Chine pour trouver un navire en partance pour les États-Unis. Blessé, il est rattrapé par les troupes coloniales et préfère se donner la mort plutôt que de se rendre. Son épouse indochinoise se suicide lorsqu'elle apprend sa mort. Même si Raymond Vergès déclare que son roman a été rédigé avant la Grande Guerre, il existe de nombreuses similitudes avec son parcours personnel. En effet, il épouse sa concubine indochinoise lors de son séjour en qualité de consul à Oubone. Ce mariage lui vaut de nombreuses calomnies et certainement son poste d'administrateur colonial.

Si cet imaginaire colonial a pu alimenter les fantasmes de certains migrants, les mouvements s'expliquent plus prosaïquement par des facteurs inhérents à chaque période de flux et suivent le plus souvent le pas cadencé de la colonisation. Les motivations varient en fonction des groupes sociaux et du contexte mais s'inscrivent de manière globale dans des considérations d'ordre démographique, économique, social et politique.

De prime abord, les migrations supposent un surplus démographique que le tissu économique réunionnais ne peut absorber. Les crises de subsistance et d'emploi motivent en partie les migrations originelles et les évolutions du régime foncier peuvent expliquer la nécessité des départs <sup>12</sup>. Pour La Réunion, l'appauvrissement d'une

---

11. Jean-Paul Sker (alias Raymond Vergès), *Boscot. Sous-off et...assassin ?*, Saint-Denis, Grand Océan, 1996, p. 70.

12. Les Réunionnais sont déjà nombreux lorsque la France prend le contrôle de la Grande île : « Madagascar paraît devoir devenir une sorte de " colonie seconde " sous le contrôle de ce qui reste des Mascareignes françaises. D'après Gallieni, en septembre 1896, il y a déjà sur place 2 450 Européens et assimilés, sans compter les fonctionnaires ; sur ces 2 450, 1 700 sont français, pour les trois cinquièmes au moins d'origine créole ; 625 sont de nationalité anglaise, presque tous Mauriciens. De plus, en métropole, on

partie de la population créole blanche incite certains à tenter leur chance sur de nouveaux territoires coloniaux bien souvent comparés à des Eldorado <sup>13</sup>. Comme le souligne Charles Foucque, « si chacun des paquebots quittant La Réunion les emporte en véritables smalas principalement vers Madagascar, c'est tout simplement qu'ils vivaient au pays dans des conditions difficiles, et qu'ils espèrent trouver dans la grande île une existence plus heureuse : rien de plus légitime » <sup>14</sup>. Selon cet auteur, les difficultés économiques rencontrées par les Réunionnais s'expliquent principalement par la concentration du capital foncier entre les mains de grandes sociétés de crédit qui œuvrent principalement à la richesse de leur actionnaires et à la gloire de la métropole. La puissance acquise par le Crédit Foncier Colonial depuis les années 1890 est ainsi critiquée <sup>15</sup>. Pour échapper à la crise économique, les plus fortunés partent pour la métropole tandis que les plus pauvres partent pour Madagascar. Cette argumentation est ancienne et mobilise, essentiellement pour les chantres de la colonisation, la jeunesse créole :

Puisque la place manquera bientôt au foyer domestique, force sera donc à toute cette jeunesse créole de porter ses regards sur Madagascar aux vastes horizons. Là abonde une terre vierge ; là se trouvent d'innombrables éléments de richesse jusqu'à ce jour inexploitées et qui attendent des hommes entreprenants.

Allez donc à Madagascar, jeunes créoles, car désormais vous ne rencontrerez que d'amères déceptions sur le sol natal. Lorsque le temps en sera venu – et

---

considère que “ ce dernier fleuron de notre empire d'outre-mer est le plus beau et le plus riche ” : fertilité presque proverbiale, mines inépuisables, richesses forestières incalculables ; beaucoup de gens modestes, riches de leur seule bonne volonté et de leurs deux bras, rêvent d'aller y faire fortune en peu de temps », Yvan-Georges Paillard et Jean Boutonne, « Espoirs et déboires de l'immigration européenne à Madagascar sous Gallieni : l'expérience de la colonisation militaire », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1978, n° 240, p. 333-351. La réalité est pourtant nettement moins idyllique que ne le laisse supposer la propagande coloniale.

13. À partir de 1870, l'économie réunionnaise subit les contrecoups de la crise sucrière et les expropriations réalisées par le Crédit Foncier Colonial. Comme le souligne Sudel Fuma : « société financière, devenue société agricole et industrielle, le Crédit foncier colonial avait son siège à Paris d'où partaient les ordres et consignes à destination de ses agences coloniales. Elle avait nommé son représentant dans l'île, le directeur d'agence, qui gérait 5 762 ha de terres dont elle était devenue propriétaire en 1873. En contrôlant un peu plus du quart de l'activité sucrière de la colonie, soit 27% des sucres coloniaux produits dans ses usines en 1892, le Crédit foncier colonial était devenu la pièce maîtresse de l'économie coloniale. [...] Dépossédés d'une importante partie de leurs biens pendant la période des grandes expropriations qui se situent dans les années 1867 à 1880, les habitants de l'Île n'accepteront pas passivement l'emprise économique, politique et sociale du Crédit foncier colonial », Sudel Fuma, « L'impact politique du Crédit Foncier Colonial à l'Île de La Réunion sous la Troisième République », in Yvan Combeau (dir.), *La Réunion sous la Troisième République, 1870-1940. Une colonie républicaine*, Saint-Denis, Océan Editions, 2005, p. 65.

14. Charles Foucque, « Pourquoi tant de Réunionnais à Madagascar ? », *Bulletin de l'Académie de la Réunion*, 1923, p. 198. Son témoignage est d'autant plus précieux qu'il a exercé une charge dans la magistrature à Madagascar avant la Grande Guerre.

15. *Ibid.*, « En somme, une masse de prolétaires au-dessous de gros propriétaires fonciers, et à leur merci, sans horizon », p. 199.

ce probablement bientôt – nous prêcherons cette sainte croisade de la foi contre la superstition, de l'instruction contre l'ignorance, de la civilisation contre la barbarie.

Nous sommes animés de la ferme conviction que les colons de la Réunion, privés de tout bien, trouveront une seconde patrie dans un nouvel Eldorado où la fortune sera la juste et prompte récompense du travail et d'une sage conduite. Tel est, croyons-nous, l'avenir réservé à la majeure partie de la jeunesse bourbonnaise <sup>16,17</sup>

Par ailleurs, les aléas climatiques <sup>18</sup> et les catastrophes naturelles peuvent accélérer le processus tout comme les périodes d'épidémies qui provoquent par conséquence une augmentation des flux. Ces migrations sont le plus souvent à l'origine d'un effet d'entraînement d'ordre psychologique que les chantres du colonialisme et les agents recruteurs s'empressent de dynamiser pour étayer leur réseau migratoire <sup>19</sup>. Le principe de solidarité implique notamment pour des groupes réunionnais déjà installés de favoriser l'accueil de nouveaux compatriotes. Cette *chain migration* <sup>20</sup> est d'autant plus efficace qu'elle s'organise le plus souvent autour des liens familiaux et communautaires que les associations réunionnaises ont pu entretenir. Le retour de certains migrants ainsi que la correspondance qu'ils peuvent maintenir avec leurs relations réunionnaises alimentent également un mythe colonial à l'origine de nouveaux départs <sup>21</sup>. Le rôle joué par les imaginaires migratoires est ainsi central. Les courriers reçus par les familles de migrants ont pu provoquer une dynamique interne malgré la situation parfois misérable de certains candidats à l'exil colonial comme le signale Charles Foucque :

16. Cette dénomination considérée comme honorable à La Réunion peut parfois être perçue de façon péjorative en dehors du contexte ilien. C'est ainsi que dans le *Dictionnaire des appellations ethniques de la France et de ses colonies*, publié en 1889 par Roland de Denus, le Bourbonnais est présenté ainsi : « Bête comme un Bourbonnais (proverbe). Les Mauriciens racontent sur les Bourbonnais qu'ils accusent d'être les Bohèmes du canal du Mozambique une foule de contes où leurs voisins jouent le rôle de gens stupides et naïfs », cité par Bavoux Claude, « Essai de compréhension du mot-notion "créole" dans la colonie naissante de Madagascar », *Tsingy* n° 14, 2011, pp. 7-42.

17. *Le Moniteur de la Réunion*, 25 avril 1863.

18. Isabelle Mayer, *L'île de La Réunion sous l'œil du cyclone au XX<sup>e</sup> siècle. Histoire, société et catastrophe naturelle*, thèse dirigée par Yvan Combeau, Université de La Réunion, 2011.

19. Daniel Varga, « Henri Stiel, un agent recruteur à Madagascar sans peur mais pas sans reproche », *Tsingy* n° 15, 2012, p. 43-66.

20. Cette expression que l'on doit à l'historien John Darwin illustre l'imaginaire colonial déployé dans la presse par le biais de témoignages ou de correspondances témoignant – pour notre cas – des expériences des Réunionnais au sein de l'Empire, *The Empire Project. The Rise and Fall of the British World System (1830-1970)*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009. Dans ce domaine, le rôle joué par les sociétés savantes de La Réunion est primordial car, sous couvert d'une certaine scientificité, elles insufflent un élan colonisateur positiviste. Voir *Bulletin de l'Académie de la Réunion* (1913-1946) et le *Bulletin de la Société des Arts et des Sciences de la Réunion* (1856-1887).

21. Les archives départementales de La Réunion nous invitent à consulter le fonds Richard (affaires malgaches, 1862-1863, 1883 et 1895-1896) dans lequel un certain nombre de courriers mettent en évidence cette « propagande épistolaire », Archives Départementales de La Réunion (ADR) 2J.

Leurs lettres et leurs récits parvenus au pays natal révélèrent qu'il existait non loin par-delà les mers, des contrées où la propriété était plus accessible, les salaires plus élevés, les fonctions publiques mieux rétribuées, l'aisance plus fréquente, plus douce la vie dont le but en somme est le bien-être sinon le bonheur. Et c'est ainsi que ce mouvement d'émigration s'accroît davantage chaque jour. <sup>22</sup>

Selon une propension naturelle à vouloir rassurer les membres de sa famille, les témoignages ainsi fournis reflètent plutôt des fantasmes qu'une réalité coloniale. Suivant les discours, les qualités « naturelles » des Réunionnais les prédisposent à cette aventure. Considérés comme des pionniers, ils ouvrent la voie aux autres colons venus de métropole :

À Madagascar, en Indochine, sur tout le pourtour de la mer des Indes et jusque sur la côte ou dans les profondeurs du continent africain, le Créole a joué et continue de jouer le rôle de pionnier. Déjà fait au climat, aux mœurs de ces régions où le Français de la métropole perd parfois sa santé physique et morale, le Français de la Réunion y amorce une pénétration pacifique et profonde. <sup>23</sup>

Les Créoles sont donc « naturellement » adaptés aux dures conditions de vie qu'imposent les fronts pionniers, même si les autorités centrales ont pu exprimer des réticences quant à leur capacité d'adaptation <sup>24</sup>. Leurs qualités innées et leur patriotisme sont des gages de réussite pour une bonne intégration et un engagement sans faille dans les nouvelles colonies. Le sénateur Louis Brunet défend ardemment ce point de vue en 1897 lorsqu'il tente de promouvoir un mouvement de colonisation pour ses compatriotes à Madagascar :

Nous aimerions aussi faire appel aux Créoles déjà accoutumés à la nourriture peu coûteuse du pays malgache, le riz et les racines, sobres, n'ayant pas besoin de vin, acclimatés aux pays chauds, bronzés par le soleil, souples et endurants. Dans les bureaux de certains ministères il existe un préjugé contre nos vaillants Créoles, si ardemment patriotes, qui tout de suite crient " présents " quand la Patrie a besoin d'eux. Les fils de ceux qui construisirent la flotte de Labourdonnais furent ses matelots à bord, ses soldats à terre, et firent avec lui la conquête de l'Inde, sont des hommes aussi et des citoyens. Ils ont gardé l'esprit chevaleresque et d'aventure, cette vertu française. <sup>25</sup>

Ces « soldats paysans », citoyens à part entière et patriotes dévoués sont donc adaptés aux réalités matérielles des pays chauds et disposent

---

22. Charles Foucque, « Pourquoi tant de Réunionnais à Madagascar ? », *op. cit.*, p. 200.

23. Raphaël Barquissau, *Une Colonie colonisatrice : trois études sur l'œuvre de la Réunion*, Saint-Denis, Impr. R. Drouhet, 1922, p. 32-33.

24. Pourtant l'idée d'une dégénérescence de la « race » créole est une antienne largement partagée durant la période coloniale. C'est notamment le cas pour les petits blancs des hauts. Comme le précise Alexandre Bourquin, « alors qu'il est, pour certains, le symbole de la pureté originelle, d'une blancheur immaculée, il devient pour d'autres – et parfois pour les mêmes ! – la preuve vivante de la dégénérescence d'une espèce », in *Histoire des Petits Blancs de la Réunion*, Paris, Karthala, 2005, p. 36.

25. ANOM SGM C 425 d1134, Lettre de Louis Brunet député au ministre des Colonies, 20 avril 1897.



des qualités morales nécessaires pour s'intégrer aux « populations autochtones et former le cas échéant, un noyau de défense dans la province occupée par eux »<sup>26</sup>. Ce rôle privilégié se transforme en devoir car les qualités morales du Réunionnais, fruits de son histoire et de son ascendance, l'amènent à se surpasser dans l'adversité. Cette mission est présentée de manière providentielle puisqu'il semble qu'une « loi implacable l'oblige à remplir ce rôle historique »<sup>27</sup> : « C'est que le Réunionnais, volontiers routinier dans son pays, se montre, une fois sorti de chez lui, actif, entreprenant, réalisateur sur ces terres neuves, il est un merveilleux agent d'initiative et de progrès »<sup>28</sup>.

Certaines voix relativement isolées s'élèvent cependant contre ce départ des forces vives réunionnaises. L'expansion coloniale française du dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle entretient l'espoir de nombreux prétendants et laisse craindre que le seul appât du gain ne les déracine.

Comme on le voit, des concessions de terres pourront être faites aux nouveaux colons qui, forcés momentanément de renoncer à Madagascar ou rebutés par les exigences financières du gouvernement de la Nouvelle Calédonie, auraient le désir de transporter leurs pénates dans cette nouvelle colonie française, sur laquelle nous avons publié dernièrement des détails intéressants extraits du *Constitutionnel*, organe semi-officiel.

Toutefois, avant de quitter le sol natal pour aller se fixer, soit en Cochinchine, soit en Nouvelle Calédonie, nous engageons nos compatriotes à ne pas oublier que l'on n'est jamais, nulle part, aussi bien que dans son propre pays, surtout lorsque ce pays s'appelle l'île de la Réunion [...].

Les temps de misère actuelle passeront : l'industrie renaîtra ; le commerce reflourira sous l'influence des belles récoltes de sucre qui se préparent. Alors, nous verrons revenir ces beaux jours de prospérité pendant lesquels nul Créole ne songeait à abandonner les lieux qui l'ont vu naître, pour courir au loin après la capricieuse fortune.<sup>29</sup>

De même, si la propagande a permis le départ de nombreux candidats, le nombre d'élus fut bien limité :

Non pas que leur travail fût sans valeur, mais plusieurs ne renoncèrent pas à la douceur du labeur intermittent auquel ils étaient habitués chez eux, et tous se heurtèrent à la fois à bien de mauvaises volontés et à des difficultés de toutes sortes, déçus de plus dans les espérances dont on les avait bercés. Ils avaient connu eux aussi les idéalizations de la guerre ; ils connurent l'amère et sévère réalité et les lâches abandons !<sup>30</sup>

De surcroît, le départ de migrants réunionnais suppose que la métropole envisage un soutien pour renouveler les forces vives de l'île. Selon

---

26. *Ibid.*

27. Raphaël Barquissau, *Une Colonie colonisatrice*, *op. cit.*, p. 32-33.

28. *Ibid.*

29. *Le Moniteur de la Réunion*, 19 avril 1865, in Alexandre Bourquin, *Histoire des Petits Blancs de la Réunion*, *op. cit.*, p. 222.

30. Charles Foucq, « Pourquoi tant de Réunionnais à Madagascar ? », *op. cit.*, p. 213.

Raphaël Barquissau, une logique fonctionnelle explique l'exode de nombreux cadres vers les colonies moins développées mais suppose une compensation pour assurer leur renouvellement :

Certes, La Réunion souffre de cet exode ; ce sang qu'elle prodigue au dehors entraîne pour elle une glorieuse, mais dangereuse anémie. Il appartient à la sympathie agissante de ses fils et des colonies qui sont aussi ses filles de lui faciliter la réparation de ses forces et la création sans cesse accrue de nouvelles élites. Ce ne sont pas seulement des chefs qu'elle exporte, mais tous les cadres des armées du travail. [...]

De même, nos instituteurs se sont sentis attirés vers la tâche immense et les belles perspectives d'avenir de la Grande Île. Depuis 1914, près du tiers du personnel de notre enseignement primaire a passé la mer. Presque tous nos normaliens y émigrent. Nos écoles en souffrent, mais de sages mesures peuvent y porter remède sans nous enlever ce rôle glorieux de missionnaires de la pensée française. Car cette vieille colonie – disons mieux – cette vieille province française détachée au seuil de la mer des Indes avec son caractère, ses mœurs, sa tradition, sa culture [...] pour y être à la fois une sentinelle et un dépôt d'énergie, une voix d'alerte et de revendication, un foyer de colonisation militaire et civile, doit conserver et agrandir son rôle. L'antique pépinière de chefs et de colons, malgré les orages qui ont fondu sur elle, est encore debout. Nous saurons entretenir la sève. <sup>31</sup>

Selon cet auteur, les ressources humaines de La Réunion, « antique pépinière de chefs et de colons », permettent aux Réunionnais d'avoir un statut privilégié au sein de la plus grande France. Cette volonté est d'autant plus légitime que l'île est perçue comme une « vieille province française » et à ce titre peut être considérée comme une « sentinelle » préservant les intérêts de la France. La légitimité historique des Réunionnais est rappelée avec insistance et trouve son origine dans l'histoire des tentatives de colonisation du Fort-Dauphin au XVII<sup>e</sup> siècle. La pensée de Raphaël Barquissau n'échappe pas à celle de sa génération, notamment celle rompue aux emphases patriotiques, à laquelle l'École a inculqué le sens du devoir, le don de soi et l'honneur de servir la cause nationale <sup>32</sup>. Né à Saint-Pierre de La Réunion le 4 juin 1888, cet homme de lettres suit dans un premier temps ses études au collège privé « Barquissau » créé par son grand-père avant de poursuivre sa formation au lycée Leconte de Lisle à Saint-Denis. Ses qualités littéraires sont remarquées et lui permettent de partir en métropole où il obtient l'agrégation avant de soutenir une thèse sur les poètes créoles de Parny et Bertin. Fort de ce succès, il décide d'exercer la profession d'enseignant dans un premier temps en Égypte, puis en métropole et enfin dans son île natale entre 1920 et 1926. Si son retour s'inscrit dans une certaine mélancolie, il consacre une grande partie de son activité intellectuelle à la publication d'essais et de recueils de poésies vantant

31. Raphaël Barquissau, *Une Colonie colonisatrice*, op. cit., p. 63.

32. Pierre-Éric Fageol, « Le patriotisme à l'école de Bourbon avant la Grande guerre », *Histoire de l'éducation*, n° 133, 2012, p. 43-64.

les beautés de son île et les vertus de ses habitants. À La Réunion, Raphaël Barquissau est notamment confronté à un contexte revendicatif sur le plan politique autour de la question malgache. Non seulement le projet de rattachement à la Grande île <sup>33</sup> est encore d'actualité mais de surcroît les besoins en main d'œuvre engendrent des demandes pressantes pour établir de nouveaux contrats d'engagement entre les deux îles. Ce contexte influence certainement Raphaël Barquissau dans l'élaboration de sa plaidoirie colonialiste et nationaliste. De la poésie à la morale politique, son parcours semble quelque peu étonnant sauf à considérer qu'« au charme puissant des souvenirs d'enfance s'est unie la conception d'un strict devoir : rendre à la petite patrie ce qu'on a reçu d'elle ; si l'on croit valoir quelque chose, lui en donner sa part ; si l'on croit avoir quelque utile vérité à lui dire, sur ses vertus, sur ses défauts, sur son histoire et sur ses destinées, la lui dire à haute voix. Tout discours doit être un acte, et le reste n'est que littérature » <sup>34</sup>.

Dans le même temps, l'aventure coloniale suppose une propagande favorable pour motiver les candidats à l'émigration. La mobilisation de l'opinion émane tout à la fois des autorités centrales, des *lobbies* métropolitains et des administrateurs coloniaux. Dès le début de son gouvernement, Gallieni propose ainsi pour Madagascar de favoriser la diffusion d'informations mettant en valeur le potentiel de la Grande île :

Les demandes de renseignements sur la Colonie, adressées, de jour en jour plus nombreuses, par nos nationaux au Département et à la Résidence Générale démontrent l'intérêt que porte le public français au développement de la Grande île. Il importe d'encourager le plus possible ce mouvement de colonisation en vulgarisant la connaissance des ressources du pays et des débouchés qu'il peut offrir. <sup>35</sup>

La presse, les sociétés de géographie et les comités coloniaux diffusent ainsi des informations pratiques sur le milieu naturel et les qualités requises pour devenir un colon expérimenté <sup>36</sup>. Le *Comité de Madagascar* (1895) joue notamment un rôle déterminant pour la promotion de la Grande île. Ce comité, présidé par Alfred Grandidier, fonctionnait au sein de la Société de Géographie et Commerciale de Paris. Son but, tel que le définissait sa profession de foi était double. Il s'agissait tout d'abord d'étudier le régime politique, administratif et économique à

---

33. Pierre-Éric Fageol, « Les projets de rattachement de La Réunion à Madagascar (1906-1914) », *Tsingy*, n° 16, 2012, p. 75-108.

34. Raphaël Barquissau, *Une Colonie colonisatrice*, op. cit., p. 13.

35. Archives de la République Malgache (ARM) D 32, Circulaire du 29 mars 1897 du général Gallieni.

36. Voir *Guide de l'immigrant à Madagascar, ouvrage publié au gouvernement général, avec le concours du comité de Madagascar, à l'aide des rapports des chefs de service, administrateurs, officiers, rassemblés et mis en ordre par le capitaine Nèple*, Paris, Armand Colin, 1899. Nous retrouvons la trace de ces guides aux ADR, ce qui laisse penser qu'ils ont pu être consultés par des Réunionnais désireux de tenter l'aventure coloniale.

donner à Madagascar après la conquête. D'autre part, le comité entendait également se consacrer au développement, au peuplement et à la mise en valeur de la Grande île, en provoquant les bonnes volontés et en fournissant aux intéressés tous les renseignements commerciaux et autres qui pourraient leur être utiles <sup>37</sup>.

Il faut donc qu'il y ait une volonté politique forte de la part des autorités coloniales pour favoriser le départ des populations réunionnaises vers d'autres colonies. Cette volonté s'accompagne d'un engouement pour le « colonial » comme l'illustre l'émergence d'un *lobbying* créole spécifique qui se développe dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle notamment en métropole. Le fouriériste Gabriel-Désiré Laverdant <sup>38</sup>, mauricien d'origine, rappelle ainsi l'influence à Paris du « Cercle créole, où les hommes se voient tous les jours pour les causeries d'amitié ou d'affaires [et qui] ouvre chaque semaine ses salons à toute la société coloniale » <sup>39</sup>. Le cercle organise régulièrement des conférences sur les questions coloniales et permet la promotion de souscriptions pour des œuvres de charité. Sa constitution permet d'exercer une meilleure surveillance des parents sur les jeunes Créoles envoyés en France pour faire leurs études. Ces derniers, « rassemblés en groupe joyeux, en un déjeuner de quinzaine, s'initient au sentiment de solidarité collective » <sup>40</sup>. Ce *lobbying* créole en métropole permet de former les futurs prétendants à l'aventure coloniale « qui ont le goût des voyages et le désir d'aller vivre sous les tropiques » car « il est des êtres que la nature destine en quelque sorte au déplacement, qui ont les qualités faciles et charmantes du cosmopolitisme. Il est juste que ceux-là trouvent des emplois aux colonies » <sup>41</sup>. À partir des années 1880, ces groupes de pression deviennent de plus en plus influents et structurent une idéologie coloniale réunionnaise spécifique grâce à l'activisme politique de François de Mahy <sup>42</sup> et de Louis Brunet <sup>43</sup> principalement. Les idéaux

---

37. Voir Pascal Venier, « Le comité de Madagascar 1894-1911 », *Omalý sy Anio, Revue d'Histoire*, Université de Madagascar, Antananarivo, vol. n<sup>o</sup> 28, 1988, p. 43-56.

38. Né en 1810 à l'île Maurice, Gabriel-Désiré Laverdant décède à Paris le 1<sup>er</sup> juillet 1884. Fouriériste, il est le pionnier du mouvement phalanstérien à l'île Maurice où il a fondé notamment un asile pour enfants.

39. Gabriel-Désiré Laverdant, *Aux habitants de l'île Bourbon. La question coloniale*, Paris, Librairie Sociétaire, 1848, p. 119-120.

40. *Ibid.*

41. *Ibid.*

42. François de Mahy (1830-1906) s'appuie sur son influence au sein des services de gouvernement. Ministre de l'Agriculture en 1882, il devient ensuite ministre de la Marine et des Colonies du 31 janvier au 21 février 1883. C'est ce passage éphémère de quelques semaines à la Marine et aux Colonies qui lui permet d'engager l'expédition de 1883, 1<sup>ère</sup> guerre franco-malgache, à l'origine du « protectorat fantôme » (Hubert Deschamps). Il est à nouveau ministre de la Marine et des Colonies du 12 décembre 1887 au 8 janvier 1888. Il est en outre régulièrement élu vice-président de la Chambre des députés entre 1889 et 1895. La colonisation de Madagascar et l'application de la loi militaire aux colonies sont les champs privilégiés de son action politique.

43. « Brunet s'illustre en se préoccupant particulièrement des questions coloniales, militant pour une expédition française mieux organisée à Madagascar, pour l'abolition de la corvée et de la traite dans la Grande île en 1896. Il souhaite une politique coloniale

défendus rencontrent d'autant plus de succès qu'ils corroborent une volonté républicaine et donc une assimilation pleine et entière au nouveau régime politique <sup>44</sup>.

Le départ vers les colonies suppose également une gestion adaptée et motivante de l'offre. Le profil des migrants évolue ainsi en fonction des mutations des structures productives et de la conjoncture économique réunionnaise <sup>45</sup>. La première vague, initiée dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, concerne surtout le petit colonat partiaire <sup>46</sup> confronté aux restructurations agricoles. Un certain nombre de Réunionnais partent ainsi aux Seychelles pour y développer la culture du coton <sup>47</sup>. Ce mouvement est certes ralenti à partir de la prise de possession britannique de l'archipel seychellois et l'arrivée de Créoles mauriciens <sup>48</sup>. Cependant l'installation de Réunionnais aux Seychelles reste une constante tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle <sup>49</sup> – même si une étude plus exhaustive semble nécessaire sur ce point. La seconde vague concerne essentiellement les victimes de l'industrialisation et de ses aléas conjoncturels tels que les artisans et les ouvriers qualifiés qui cherchent ainsi à faire valoir dans les colonies limitrophes leurs compétences techniques. La récession de fin de siècle provoque enfin le départ d'ouvriers plus spécialisés en prise directe avec les dérégulations sociales qu'elle induit. Selon une conception malthusienne, « l'étroitesse de [l'] île, la fécondité des familles font que le pays ne peut pas nourrir sa nombreuse jeunesse. Elle déborde sur les terres voisines ou lointaines

---

française à la hauteur de ses ambitions et regrette que sa patrie ne se dote pas de moyens aussi volontaristes que le Royaume-Uni », in David Gagneur, *Prosopographie des élites politiques d'une colonie républicaine : La Réunion 1870-1914*, thèse sous la direction d'Edmond Maestri, Université de La Réunion, 2004, p. 449.

44. Sur la préparation de la conquête de Madagascar, et en particulier le rôle des Réunionnais, cf. Guy Jacob, *La France et Madagascar de 1880 à 1894, aux origines d'une conquête coloniale*, RAHIA, collection « Clio en Afrique » [publication en ligne], 625 p. <http://www.cemaf.cnrs.fr/IMG/pdf/Guy-JACOB-France-Madagascar.pdf>.

45. À notre connaissance, aucune synthèse n'a pour l'instant été établie sur les profils des migrants réunionnais. En nous reposant sur quelques observations établies pour les Seychelles, Madagascar et l'Indochine, nous pouvons cependant observer quelques évolutions notoires.

46. Fortement ancré dans les pratiques coloniales réunionnaises, le colonat partiaire renvoie à la mise en valeur des terres d'un propriétaire moyennant un dédommagement en nature à hauteur d'un quart des récoltes. Voir Alexandre Bourquin, « Colonat partiaire et petits-blancs à l'île de la Réunion au XIX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers d'histoire* [En ligne], 43-1 | 1998, URL : <http://ch.revues.org/27>.

47. Voir Jehanne-Emmanuelle Monnier, « Migrations et voyages entre La Réunion et les Seychelles, 1770-1900 », *Tsingy*, 2013, p. 7-16

48. Selon Jean-Luc Bonniol, « à l'île Maurice, le terme "créole" sert à dénommer tous ceux qui sont issus d'une ascendance mêlée, africano-malgache et européenne, se distinguant à la fois de l'élite strictement blanche dite franco-mauricienne et du segment indien de la population devenu majoritaire », « Situations créoles, entre culture et identité », in Carlo A. Célius, *Situations créoles. Pratiques et représentations*, Québec, Éditions Nota bene, 2006, p. 49-59.

49. Durant la première moitié du siècle, les migrations concernent des familles selon une logique de regroupement familial. Pour la seconde moitié du siècle, il s'agit plutôt de jeunes hommes qui s'installent en qualité d'artisan.

et en prend possession tôt ou tard pour la France »<sup>50</sup>. Les ressources réunionnaises ne peuvent permettre de faire face à la croissance démographique, le salut passe par l'émigration et donc par la colonisation de nouveaux territoires. C'est que « La Réunion est étroite et le Réunionnais migrateur »<sup>51</sup>.

Cette immigration est certes majoritairement composée d'hommes jeunes, mais elle concerne de plus en plus les femmes à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Aux Seychelles, la situation semble plutôt originale avec la migration dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle d'une « majorité de femmes, presque toutes veuves ou demoiselles, mais aussi beaucoup d'enfants, le reste étant constitué de familles complètes. Dans les premières années de colonisation, ce cas de figure de familles entières, ou du moins de mères émigrant avec leurs enfants, ne semble pas rare »<sup>52</sup>. Les idéologues de la colonisation leur attribuent une fonction moralisante : il s'agirait par ce biais d'apaiser les mœurs coloniales et de limiter le plus possible les phénomènes de métissage.

L'arrivée des Réunionnais présuppose néanmoins des conditions d'accueil favorables et la présence d'un encadrement administratif et militaire préalable. C'est ainsi qu'en Indochine, les premières migrations concernent surtout les officiers<sup>53</sup> et les fonctionnaires civils dont l'expatriation est contrôlée. Arrivent ensuite des missionnaires<sup>54</sup>, des artisans, des négociants avec dans leur sillage des comptables et des agents commerciaux. Viennent enfin les « inclassables », aspirants colons dont les guides de colonisation et la propagande officielle à La Réunion ont pu renforcer la motivation<sup>55</sup>. Leur sort n'est pas forcément enviable comme le souligne *La Patrie Créole* en 1905 en mettant en garde les candidats à l'exil :

Beaucoup de nos compatriotes, en quête d'une position lucrative qu'ils chercheraient vainement dans le pays, partent pour l'Indochine, où ils espèrent facilement se « caser ». Si ce mouvement paraît très compréhensible et doit même être favorisé, puisqu'il est le résultat inévitable de l'exiguïté et de la situation précaire de la colonie, il importe néanmoins de prémunir nos émigrants contre des illusions exagérées et des déceptions probables. Tout d'abord, la chasse aux « situations » est, en Indochine, aussi aléatoire et aussi

---

50. Raphaël Barquissau, *Une Colonie colonisatrice*, *op. cit.*, p. 32-33.

51. Hippolyte Foucque, Raphaël Barquissau, Henri Jacob de Cordemoy, *L'île de la Réunion*, Paris, Larose, 1925, p. 69.

52. Voir Jehanne-Emmanuelle Monnier, « Migrations et voyages entre La Réunion et les Seychelles, 1770-1900 », *op. cit.*

53. Tel est le cas de Lucien Lacaze (futur Amiral) qui, en qualité de capitaine de vaisseau, a mené quelques campagnes au Tonkin.

54. De nombreux missionnaires réunionnais se sont notamment implantés à Madagascar ou aux Seychelles. Voir Claude Prudhomme, *Missions chrétiennes et colonisation, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Cerf, 2004 ; Claude Prudhomme, *Histoire religieuse de la Réunion*, Paris, Karthala, 1984, chapitre VII « L'ambition d'être une chrétienté missionnaire », p. 204-220.

55. Voir Louis Cros, *Indochine française pour tous*, Paris, Albin Michel, 1931.

pénible qu'à la Réunion : bien souvent les recommandations, les titres et les démarches suffisent à peine pour assurer le succès d'une candidature à un poste de minime importance. Il y a, en effet, pour le moindre emploi, pléthore de candidats. Depuis que le gouverneur Doumer, passé maître en l'art de bluffer, a proclamé à son de trompe, dans la métropole, que l'Indochine était la huitième merveille du monde et qu'elle réservait des positions inespérées à ceux qui y tenteraient fortune, une foule de Jérôme Paturot <sup>56</sup> y afflue.

Loin de nous la pensée d'avoir cherché, par ces brèves considérations, à décourager nos futurs émigrants. Bien au contraire, nous sommes persuadés que l'Indochine offre à l'initiative de chacun d'eux le moyen de s'exercer avec profit. Ils trouveront là-bas, avec de la patience et du temps, la situation qu'ils désirent. Mais qu'ils ne se laissent pas leurrer et abuser par des racontars et qu'ils n'espèrent pas, surtout s'ils n'ont aucun diplôme supérieur, faire dans la carrière administrative des pas de géant. Ceux-là seuls ont eu cette chance, qui sont arrivés en Indochine, il y a quelque vingt ans ! <sup>57</sup>

Quels que soient les objectifs réels motivant les départs, l'aventure coloniale prend sa source dans une justification morale que légitime la mission civilisatrice. Le jeune médecin Raymond Vergès <sup>58</sup>, installé en Indochine, associe de la sorte son action sanitaire à une œuvre humanitaire :

Les Laotiens n'ont pas atteint au bonheur, ni n'en suivent le chemin ; s'ils pouvaient être plus malheureux avec un caractère moins flasque, ils pourraient être plus heureux. Notre venue parmi eux n'a point marqué la fin de l'âge d'or qui est, non derrière eux, mais devant eux.

C'est grâce à nous que la paix règne en ces parages, que les pirates, pillards, bandits de tout poil ont cessé leurs opérations ; grâce à nous que les épidémies lamentables de variole, de peste, de choléra ne les déciment plus, que la malaria et la lèpre reculent, que la mortalité infantile tend vers zéro, que la famine est abolie ; grâce à nous que les génies voient leur puissance menacée, que les Phy Pops disparaissent devant l'instruction chaque jour étendue [...]. Dans ce pays des confins du monde, le visage de la France apparaît doux et maternel. Au souffle de chaude humanité qui passe sur eux, ces êtres charmants et désuets se redressent, que courbaient tant de maîtres terrestres et

---

56. Jérôme Paturot est le personnage éponyme d'un roman écrit par Louis Reybaud et publié en 1842. C'est un naïf, un idéaliste qui cherche par tous les moyens à échapper à sa condition sociale et à gravir les échelons de la notabilité. Voir *Jérôme Paturot : à la recherche d'une position sociale*, Paris, Paulin, 1846, 2 vol., 272 p. et 264 p.

57. ANOM, BIB SOMf/POM/864, *La Patrie Créole*, 15 mars 1905.

58. Né à Saint-Denis, Raymond Vergès commence sa carrière coloniale en qualité d'ingénieur en agronomie tropicale. Il exerce d'abord en Chine où il assiste à la révolution chinoise de 1911. De retour en France en 1912, il s'inscrit à la faculté de médecine de Paris avant d'être incorporé sur le front durant la Grande Guerre. Diplômé de médecine en 1919, il retourne en Asie où il exerce d'abord à Shanghai avant d'être nommé médecin-chef à Savannakhet au Laos de 1922 à 1925. Il devient ensuite consul de France à Oubone de 1925 à 1929 et quitte finalement l'Asie en 1932 pour s'installer à La Réunion en qualité de médecin-chef. Il quitte l'Indochine avec la médaille Kim-Kham d'Annam de première classe, accordée par le roi sur conseil du gouvernement général de l'Indochine.

tant de tyrans supraterrrestres. Un lien s'établit d'eux à nous, solide, puisque créé par la gratitude et renforcé par l'intérêt. <sup>59</sup>

Pour Raymond Vergès, la colonisation est donc fondée, justifiée car elle a pour tâche d'éduquer, d'émanciper, de civiliser les peuples. L'expansionnisme colonial est légitime s'il apporte avec lui le bonheur d'une France *maternelle*. Même si la colonisation a pour objectif de faire du commerce et de contrôler de nouveaux territoires, elle s'appuie fermement sur la civilisation des peuples conquis <sup>60</sup>. Cette mission apparaît d'autant plus honorable aux Réunionnais qu'elle leur garantit une réussite sociale que ne peut leur assurer leur île d'origine :

Il y a longtemps qu'on a signalé une émigration constante des Créoles de la Réunion vers l'Indochine. Les jeunes gens, désespérant de se créer un avenir dans leur pays, s'en vont là-bas tenter fortune, soit dans l'administration, soit dans le commerce. Ils n'ont pas tort [...]. Quelques-uns ont déjà réussi et nous pourrions citer les noms de ceux qui ayant végété longtemps ici, ont réussi à se créer là-bas des situations honorables. <sup>61</sup>

Les espoirs d'une promotion sociale motivent donc en grande partie les désirs de départ. Comme le soulignent Pierre Brocheux et Daniel Hémerly pour l'Indochine, dans la colonie « tout Français est quelqu'un, tout Français a droit à des égards, un respect, un rang, des domestiques » <sup>62</sup>. Même si des nuances sont apportées en fonction de l'origine des colons, puisque « les groupes originaires des établissements français de l'Inde et des îles (Réunion et Antilles) formaient une autre composante de la citoyenneté française » <sup>63</sup>, il n'en demeure pas moins vrai que le « colonisé-colonisateur » <sup>64</sup>, selon l'expression de Françoise Vergès, pouvait y trouver une échappatoire à sa propre pesanteur coloniale. Ces propos méritent cependant d'être nuancés si nous considérons qu'une certaine « *créolophobie* » limite l'intégration des

---

59. ADR, PB 306 Raymond Vergès, *Souvenir d'Indochine, conférence à Sciences et Arts*, octobre 1928.

60. « Colon, il prend pied sur le sol ; commerçant, il l'ouvre au commerce français ; consul, à l'influence française ; administrateur, il l'organise ; instituteur, il conquiert enfin l'âme des indigènes », Raphaël Barquissau, *Une Colonie colonisatrice*, *op. cit.*, p. 32-33.

61. *Le Ralliement*, 14 décembre 1900, in Alexandre Bourquin, *Histoire des Petits Blancs de la Réunion*, *op. cit.*, p. 222.

62. Pierre Brocheux et Daniel Hémerly, *Indochine. La colonisation ambiguë*, Paris Éd. La Découverte, 1995, p. 176.

63. *Ibid.*

64. « Serviteurs loyaux de l'Empire, utilisés comme chair à canon, comme force de répression, comme intermédiaires, les colonisés-colonisateurs n'étaient pas tous des bourgeois, des grands propriétaires, ou des commerçants aisés. Petits blancs, petits fonctionnaires, grands fonctionnaires, soldats sans grades, ils occupaient tous les échelons », in Jean-Paul Sker (alias Raymond Vergès), *Boscot. Sous-off et... Assassin ?*, « Préface », *op. cit.*, p. 23.



Réunionnais <sup>65</sup> et explique pour une bonne part le nombre important de rapatriements à la charge des autorités coloniales <sup>66</sup>.

La possibilité d'ascension sociale semble surtout probante à Madagascar. C'est ce que souligne Charles Foucque au lendemain de la Grande Guerre lorsqu'il souligne que « c'est le réel aussi bien que l'imaginaire qui crée les flots migrants ; d'une part, la pauvreté d'un pays, son organisation économique, sociale et politique défectueuse et l'excès de sa population ; d'autre part, la perspective d'une existence plus facile, sous des cieux plus cléments, avec des salaires élevés » <sup>67</sup>. L'exemplarité de certains parcours concourt à l'ancrage de cet imaginaire. En effet, selon Raphaël Barquissau :

Les plus anciens colons, les plus anciens commerçants, Robin, par exemple, le doyen des pharmaciens de la Grande Île, étaient, sont encore des Réunionnais. Le premier organisateur du service des postes, le premier organisateur du service des Douanes après 1885 furent des Réunionnais, Jules Loupy, Joseph de Heaulme. L'un des trois qui tracèrent les plans d'Antsirane, aujourd'hui ville populeuse et capitale de la province de Diégo-Suarez, est un Réunionnais, Joseph Dupont. Les premiers timbres-poste de Diégo-Suarez furent dessinés et gravés par un Réunionnais, Terrentroy. Dix des missionnaires qui ont ouvert l'île à la France et lutté contre l'influence des pasteurs méthodistes anglais sont des Réunionnais : Henri Léon, Joseph et Athanase de Villèle [...] Pierre Campenon, Ambroise Cadet, Augustin Murat, Michel et Vitalien Mussard, François de la Giroday. <sup>68</sup>

En énumérant ainsi la présence de nombreux Réunionnais à des postes clés de l'administration et de l'économie malgache, Raphaël Barquissau tente de normaliser le processus migratoire et surtout d'en célébrer le succès. Les discours insistent donc sur les figures de proue de la colonisation réunionnaise qui ont su dépasser les contraintes de leurs origines pour accéder à une postérité qui ne se démarque guère de celle des colons de métropole. Le panthéon colonial s'enrichit ainsi des vertus de ses plus dignes représentants :

Témoins les colons qui par vagues successives sont allés à l'assaut de Madagascar, avec Bertho, avec Auguste Babet, et tant d'autres, si bien que la population française de Madagascar, même aujourd'hui, est en majorité réunionnaise. Témoins nos médecins créoles de colonisation, remarquables éléments de pénétration pacifique. Témoins nos administrateurs créoles et nos commis des services civils et indigènes disséminés à Madagascar, en Indochine et dans toute l'Afrique française jusqu'au lointain Oubangui.

---

65. Cette « créolophobie » existe aussi à Madagascar, où l'on parle des « marécageux » réunionnais, expression datant des années 1930 qui sera reprise par Hubert Deschamps, ancien gouverneur, dans son *Histoire de Madagascar* in Jean Fremigacci, *État, économie et société coloniale à Madagascar (fin XIX<sup>e</sup> siècle-1940)*, Paris, Karthala, 2014, voir les chapitres 15 et 16 sur cette question.

66. ANOM, BIB SOMd/POM/854, *Le Ralliement*, 12 septembre 1895.

67. Charles Foucque, « Pourquoi tant de Réunionnais à Madagascar ? », *op. cit.*, p. 197.

68. Raphaël Barquissau, *Une Colonie colonisatrice*, *op. cit.*, p. 61.

Témoins nos gouverneurs créoles, Hubert Delisle, Édouard Manès<sup>69</sup>, Auguste Brunet. Témoin l'inspecteur général des colonies Charles Hoareau-Desruisseaux, seul choisi par la France pour aider Savorgnan de Brazza à une œuvre célèbre d'épuration. Témoins nos missionnaires, dont l'un, le père Le Vasseur, a fondé avec son ami le père Libermann la congrégation des Pères du Saint-Esprit<sup>70</sup>.

Cet élan migratoire perdure tout au long de la Troisième République et semble même s'accroître au lendemain de la Grande Guerre en corrélation avec l'émergence d'un nouvel état d'esprit selon les propos de Charles Foucque :

En 1918, dans les études sur la mentalité française à l'épreuve de la guerre, la plupart des revuistes prévoient chez les jeunes gens secoués par la tourmente et pétris par les mains de fer de la guerre, l'apparition d'un certain esprit d'aventure, la nostalgie d'ailleurs, un besoin effréné de mieux-être.

Or l'événement leur a donné raison. À cet égard, les jeunes Réunionnais « retour du front » sont logés à la même enseigne que leurs camarades de la Métropole. Descendants pour la plupart de hardis navigateurs et d'énergiques pionniers, la voix du sang a chez eux parlé plus fort encore au contact de toutes les nouveautés, et en face d'horizons que leur révéla la guerre. Bien peu parmi eux se contentent, après ce qu'ils ont vu et appris en Europe, de ce que leur offre le modeste foyer natal.<sup>71</sup>

La société réunionnaise devient en quelque sorte une société d'émigration très largement orchestrée par les autorités ou les bureaux de recrutement contrôlés par des agents recruteurs. L'émigration volontaire peut être encouragée par des aides publiques<sup>72</sup> ou privées permettant le financement du voyage ou l'acquisition de terres auprès de *lobbies* coloniaux ayant obtenu des avantages spécifiques sur la colonie d'accueil. Pour Madagascar, cette situation est encouragée en partie par des projets qui relèvent de l'initiative privée tout en bénéficiant d'une aide du pouvoir colonial que ce soit pour le transport<sup>73</sup> ou les accords entre les autorités coloniales malgache et réunionnaise.

---

69. Édouard Manès est d'abord affecté en qualité de gouverneur dans les établissements français en Inde en 1886 avant d'être nommé gouverneur de La Réunion en 1888.

70. Raphaël Barquissau, *Une Colonie colonisatrice*, *op. cit.*, p. 32-33.

71. Charles Foucque, « Pourquoi tant de Réunionnais à Madagascar ? », *op. cit.*, p. 201.

72. Le Conseil Général de La Réunion appuie ainsi régulièrement les entreprises coloniales menées à Madagascar.

73. Notamment la *Compagnie des Messageries Maritimes*. Comme le souligne François de Mahy pour Madagascar : « C'est là un résultat qui n'est pas à dédaigner, car ce sont 14 000 clients pour notre commerce et notre industrie et qui fournissent des éléments de trafic non seulement à nos Messageries maritimes, mais encore à une ligne de paquebots venant régulièrement du Havre, apportant des marchandises françaises, tels que le cuir, la cire, l'ébène, la gomme-copal, l'écaille, etc. Cela vous indique ce que la France peut faire à Madagascar. Si notre colonie de Diégo-Suarez n'était pas renfermée dans des limites trop étroites, cette émigration se continuerait et nous aurions une pépinière nouvelle de clients de langue française habituée à consommer nos produits et à fournir des matières premières à notre industrie », in « Madagascar et les intérêts français », *Discours prononcé à la 1<sup>ère</sup> séance de la 3<sup>e</sup> Section, le 17 novembre 1892, Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris, Tome XV, 1<sup>er</sup> octobre 1892-31 décembre 1893*, p. 23-93.

Les gains escomptés peuvent également subventionner l'émigration et permettre le développement de « villages réunionnais » composés de populations homogènes dont la promotion dépend du potentiel escompté. Les historiens Yvan-Georges Paillard et Jean Boutonne évoquent ainsi la tentative d'Auguste Babet (1838-1899) d'installer dix familles réunionnaises à Madagascar même si à terme, il envisage l'installation de plus de 2 000 colons. À partir des *Rapports d'ensemble* de Gallieni et de Pennequin, le constat qu'ils dressent est très sévère :

En réalité, après quelques mois, l'échec est patent. Les nouveaux colons n'ont fait aucun effort pour mettre en valeur les terres qui leur ont été remises, mais ils ont transporté à Madagascar leurs querelles de clans. Il faut rapidement les rapatrier. <sup>74</sup>

Raphael Babet (1894-1957) reprendra l'œuvre de son père et sera à l'origine du projet de la Sakay, dont le village porte le nom de « Babetville », colonie réunionnaise fondée à partir de 1952 <sup>75</sup>.

Outre ces mesures en corrélation directe avec l'émigration, l'action des gouvernements peut également favoriser indirectement le processus en aidant les compagnies maritimes à structurer leurs réseaux et ainsi développer une inter-connectivité coloniale favorable aux migrations. Tel est le cas des migrations de Réunionnais aux Seychelles qui ont été dynamisées à partir de 1864 par l'ouverture de la ligne des Messageries Maritimes entre Marseille, La Réunion et l'île Maurice, *via* l'archipel seychellois. Selon Jehanne-Emmanuelle Monnier, « c'est sans doute l'une des raisons du regain d'intérêt des Réunionnais pour les Seychelles et de l'installation d'un certain nombre d'entre eux, artisans ou commerçants » <sup>76</sup> durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce constat vaut aussi pour l'ouverture d'une ligne régulière entre La Réunion et Madagascar dans la continuité de la prise de possession de la Grande île. La concurrence entre les puissances coloniales provoque des relents chauvinistes en la matière. C'est ainsi que dans le roman de Louis Brunet, *Français toujours !*, un dialogue entre un Anglais et un Réunionnais rappelle les efforts entrepris par la France dans ce domaine :

Oui, répondez à cette question, mon cher Monsieur. Qui a mis la Méditerranée en communication avec la mer Rouge ? Est-ce l'Angleterre ? Qui a ouvert la grande route de l'Europe vers les pays que baignent l'océan Indien

---

74. Yvan-Georges Paillard et Jean Boutonne, « Espoirs et déboires de l'immigration européenne à Madagascar sous Gallieni : l'expérience de la colonisation militaire », *Revue française d'histoire d'outre-mer* 1978, n° 240, p. 336.

75. En 1950, une société d'État est créée, le Bureau d'études pour la production agricole (BDPA) présidé par Robert Delavignette. Il reçoit la mission de mener à bien une première expérimentation avec cinquante familles créoles. Voir Joël de Palmas, *L'émigration réunionnaise à la Sakay ou L'ultime aventure coloniale française : 1952-1977*, thèse sous la direction d'Edmond Maestri, Université de La Réunion, 2004.

76. Jehanne-Emmanuelle Monnier, « Migrations et voyages entre La Réunion et les Seychelles, 1770-1900 », *op. cit.*

et le Pacifique ? Est-ce l'Angleterre ? Qui a révolutionné le commerce du monde... à moins que vous ne considériez M. de Lesseps comme un des vôtres, parce qu'il a épousé une Mauricienne ? <sup>77</sup>

Les autorités centrales peuvent également élargir des fronts pionniers par le biais d'interventions militaires ciblées comme à Madagascar lors des deux campagnes de 1883-1885 et 1895. Les enrôlements sont d'ailleurs souvent motivés par des promesses de concessions. Enfin, nous pouvons rappeler le cas spécifique des Seychelles où le départ est imposé ou tout au moins recommandé pour certains indésirables réunionnais jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Le phénomène est certes anecdotique mais révélateur d'un imaginaire colonial attribuant à chaque territoire une fonction spécifique.

## **2. L'installation dans les colonies : un révélateur d'un sentiment d'appartenance complexe à la plus « plus grande France »**

En faisant souche, les populations réunionnaises donnent naissance à des composantes sociales variées le plus souvent marquées par une forte conscience identitaire <sup>78</sup>. De fait, la dispersion des Réunionnais à travers l'Empire favorise la construction d'une identité collective de type ethnique, sans que le sentiment d'appartenir à la Nation française ne soit clairement explicite. C'est notamment par le regard discriminant des autorités coloniales métropolitaines que se forge l'idée d'une singularité réunionnaise.

Quelles que soient les raisons des migrations, les volontaires sont ainsi confrontés dès leur implantation au jugement des autorités coloniales qui les accueillent. Comme le souligne Gallieni au ministre des colonies en 1903 :

Le phénomène sociologique qui porte vers toute région récemment ouverte à la civilisation les chercheurs d'aventures de toute profession a été particulièrement marqué pour Madagascar et a provoqué dès le début, un mouvement d'immigration considérable que nous devons subir tout en essayant de le canaliser. Les nouveaux arrivants doivent être classés en deux catégories. Ceux qui disposent de ressources suffisantes et se trouvent dans des conditions normales pour obtenir des résultats effectifs, et ceux qui viennent à l'aventure, sans but, sans intention définie et surtout sans moyens d'existence leur permettant d'attendre et de suivre les événements en s'appliquant à profiter des circonstances. <sup>79</sup>

---

<sup>77</sup>. Louis Brunet, *Français toujours !*, Paris, Léopold Cerf, 1895, p. 27.

<sup>78</sup>. ADR 2PER50/1, *Amicale bourbonnaise*, implantée à Saïgon, l'association du journal regroupe des personnes originaires de l'île de La Réunion.

<sup>79</sup>. ARM, D 734, Lettre du général Gallieni au ministre des colonies en date du 19 septembre 1903 concernant l'arrêté du 15 juin 1903 réglementant l'immigration à Madagascar et l'émigration des indigènes de l'île.

Les doutes parfois exprimés sur les compétences des Réunionnais sont à l'origine de désillusions et de rancœurs comme l'exprime Louis Brunet lorsqu'il rappelle que « les Créoles, si valeureux et si actifs, sont considérés comme race inférieure par certains de leurs compatriotes métropolitains, chefs de service ou employés, qui ne gagneraient peut-être pas à être mis en parallèle avec ceux qu'ils oppriment »<sup>80</sup>. En ce sens, l'expérience coloniale peut être considérée comme un révélateur de sentiments d'appartenance complexes. Se percevant comme plus français que les Malgaches, les Réunionnais ont pu éprouver la sensation d'une discrimination qui les distingue finalement du corps de la Nation.

Le référencement s'articule surtout autour d'une identité créole qui entre en conformité avec les typologies établies par les statistiques coloniales. Que ce soit aux Seychelles ou à Madagascar, les autorités coloniales utilisent ainsi le terme « créole » sans que soit précisée l'origine géographique des migrants.

C'est ainsi que les « franco-mauriciens », pourtant sujets de la Couronne britannique, sont le plus souvent confondus avec les Créoles de La Réunion, même si ces derniers sont pour la plupart de nationalité française. Cette situation aboutit parfois à une distinction lexicale qui les démarque des populations autochtones et métropolitaines. À Madagascar, après avoir été vilipendés par les Français installés dans la Grande île, les Créoles de Maurice et surtout de La Réunion finissent tous par se reconnaître « Madécasses »<sup>81</sup>. Les pouvoirs coloniaux ont classé et divisé les populations indigènes en vertu de ce que Gallieni appelait la « politique des races »<sup>82</sup> et cette obsession n'a pas épargné les colons. Les diverses statistiques administratives établies par les

80. Louis Brunet, *L'œuvre de la France à Madagascar : la conquête, l'organisation, le général Gallieni*, Paris, Augustin Challamel, 1903, p. 402.

81. Voir Claude Bavoux, « Essai de compréhension du mot-notion "créole" dans la colonie naissante de Madagascar », *op. cit.*

82. Dans un premier temps, Gallieni ne fait que reprendre les idées du général Pennequin sur le « protectorat intérieur » (cf. Jean François Klein, *Pennequin une « éthique coloniale » française ? Penser la pacification, dépasser la colonisation (1849-1916)*, mémoire inédit de HDR, 2014). La « politique des races » est ainsi définie dans le *Journal Officiel de Madagascar* du 2 mai 1898 : « L'action politique est de beaucoup la plus importante ; elle tire sa plus grande force de la connaissance du pays et de ses habitants ; c'est à ce but que doivent tendre les premiers efforts de tout commandement territorial. C'est l'étude des races qui occupent une région, qui détermine l'organisation politique à lui donner, les moyens à employer pour sa pacification. Un officier qui a réussi à dresser une carte ethnographique suffisamment exacte du territoire qu'il commande est bien près d'en avoir obtenu la pacification complète, suivie bientôt de l'organisation qui lui conviendra le mieux ». Dans la pratique, la « politique des races » de Gallieni est un moyen pour affaiblir l'hégémonie *merina* au profit des autres « ethnies » de Madagascar. Cette vision à court terme ne résistera pas à la réalité. En 1903, Gallieni est obligé de reconnaître que si les *Merina* « ont été les principaux ennemis à l'époque de la conquête, " ils constituent réellement une race industrielle, laborieuse et âpre au gain, par suite éminemment utilisable au point de vue économique " », Yvan-Georges Paillard et Jean Boutonne « Espoirs et déboires de l'immigration européenne à Madagascar sous Gallieni : l'expérience de la colonisation militaire », *Revue française d'histoire d'outre-mer* 1978, n° 240, p. 333-351. Dès lors, la « politique des races » n'est plus qu'une coquille vide servant à activer, en fonction des besoins du colonisateur, les rivalités entre populations des « hauts plateaux » et « côtières ».

autorités font ainsi mention d'une classification que d'aucuns peuvent comparer à une hiérarchisation des migrants. Grâce aux travaux de Simon Duteil, nous pouvons observer que les registres des établissements scolaires de Madagascar mettent en avant les « origines des élèves ». C'est ainsi qu'au lycée Jules Ferry, le seul lycée de jeunes filles de la colonie, on distingue les Françaises nées hors de Madagascar, celles nées à Madagascar, les Réunionnaises nées à La Réunion mais aussi à Madagascar ou en France, les Françaises coloniales, les métisses de père malgache ou de mère malgache <sup>83</sup>. Dans d'autres listes, pour les Français nés aux colonies, on distingue les « blancs » des « teintés » ou les citoyens français des citoyens des vieilles colonies que l'on nomme notamment pour La Réunion les « populations assimilées ». Cette catégorisation poussée à l'extrême donne la mesure des tensions qui ont pu se révéler aux colons réunionnais installés sur d'autres territoires de l'Empire. On conçoit dès lors que le rôle d'intermédiaire que l'on pouvait attendre d'eux n'ait pas toujours fonctionné. Raphaël Barquissau dénonce ainsi ces « indigènes hostiles qu'on ne se conciliait que par des unions irrégulières, fatales à la pureté de la race d'abord, fatales ensuite aux individus mêmes dès que ces “petites alliées” se crurent abandonnées pour un convoi de françaises » <sup>84</sup>.

Pour le cas de Madagascar, cette volonté n'a guère été respectée et le métissage relève au contraire d'une réalité sur laquelle les autorités coloniales n'ont guère eu de prise <sup>85</sup>. Les rapports politiques de l'entre-deux-guerres demandés aux chefs de districts à Madagascar témoignent ainsi des liaisons entretenues entre les colons et les femmes indigènes sans que pour autant des mesures coercitives puissent être imposées <sup>86</sup>. En effet, si les autorités centrales souhaitent limiter les métissages, la réalité coloniale aboutit parfois à une mixité ethnique que les logiques d'intégration imposent. Cette mixité caractérise l'ensemble des sociétés créoles quelle que soit la volonté des élites d'en limiter l'étendue. Le rôle et la place attribués à la femme expliquent pour une grande part ce processus. Les femmes servent à tisser des liens sociaux entre les communautés et à asseoir une certaine cohésion sociale. Les romans coloniaux regorgent ainsi d'exemples où les intérêts bien compris et partagés entre le colon et l'indigène donnent une certaine légitimité aux unions mixtes. Dans *Boscot. Sous-off et... assas-*

83. Simon Duteil, *Enseignants coloniaux : Madagascar, 1896-1960*, thèse sous la direction de John Barzman, Université du Havre, 2009, p. 252.

84. Raphaël Barquissau, *Une Colonie colonisatrice*, op. cit., p. 52.

85. Voir sur le métissage à Madagascar les travaux de Violaine Tisseau : « Quand l'intime défie l'ordre colonial – Les couples de Malgaches et d'Européennes en Imerina (Hautes Terres centrales de Madagascar) de 1896 à 1960 », *Genre & Histoire* [En ligne], 7 | Automne 2010, mis en ligne le 13 janvier 2011, consulté le 20 mars 2016. URL : <http://genrehistoire.revues.org/1063> ; et sa thèse sous la direction de Faranirina Rajaonah, Université Paris 7-Diderot, 2011, *Le pain et le riz : métis et métissage, entre « Européens » et Malgaches, dans les Hautes Terres centrales de Madagascar aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*.

86. ARM, D 33. Pour exemple, circulaire M. Olivier du 28-03-1928.

*sin* ?), si les préjugés raciaux provoquent une ligne de démarcation entre colons et colonisés, la relation établie entre un sous-officier français un peu bravache et une jeune indochinoise sert les « justes intérêts <sup>87</sup> » de la France pour reprendre les termes de l'auteur :

Outre l'exemple à ses hommes, il entendait leur signifier sa volonté de compter de plus en plus avec l'indigène et avec ses coutumes ; d'user de sa situation pour servir nos justes intérêts et non pour satisfaire de coupables fantaisies ; de marquer, d'avance, le caractère sérieux d'une union qu'il régulariserait, à l'heure possible.

Et la jeune femme, en retour, n'avait point résisté à l'affection prévenante dont l'entourait cette force qui aurait pu la contraindre, s'était prise à aimer son maître, autrement et davantage qu'elle n'eût aimé quiconque de la race dominatrice, ou de sa race. <sup>88</sup>

Cet exemple fictionnel reste cependant isolé. Les unions ne dépassaient que très rarement le cadre du concubinage. L'amour a donc ses raisons que la raison coloniale limite bien. À Madagascar, le maintien d'une identité créole incite plutôt les Réunionnais à contracter des mariages avec des compatriotes, voire avec des Mauriciennes. C'est ainsi qu'il n'est fait aucune mention de rapatriements de femmes d'origine malgache sur l'île de La Réunion même si certains rapports insistent sur le fait que parfois, sous le nom d'une seule personne, se cache toute une famille <sup>89</sup>.

L'arrachement au territoire est à l'origine pour les Réunionnais d'une mythification de leur île et de transferts culturels qui leur permettent de s'identifier à leur territoire originel désormais exote <sup>90</sup>. Cette mythification implique parfois un repli identitaire où la figure du colon patriote côtoie celle du Créole téméraire et chevaleresque. Cet atavisme racial trouve sa source dans « la sélection qui s'est faite sur les éléments d'une seule race, à un moment où la société française du XVIII<sup>e</sup> siècle unissait le dédain aristocratique des richesses aux idées généreuses que propageait Rousseau » <sup>91</sup>. Ceci explique pourquoi « le patriotisme créole transmet [...] des idéaux chevaleresques du Moyen âge » <sup>92</sup> selon les termes de Michelle Warren. L'identité repose sur une chevalerie idéalisée et racialisée qui profite naturellement à ceux qui « depuis, toutes [les] provinces maritimes ou guerrières vinrent mêler le jus des grappes de leur terroir dans [la] cuve tropicale où bouillonnait

---

87. Pour la présentation du livre, voir début de l'article.

88. Jean-Paul Sker (alias Raymond Vergès), *Boscot. Sous-off et... assassin ?*, op. cit., p. 61.

89. ARM, D 734, Dossier sur le rapatriement des Réunionnais en 1929.

90. Le poète Victor Segalen utilise le terme d'« exote » pour qualifier l'individu capable de découvrir le nouveau, qui a « le pouvoir de concevoir autre », Victor Segalen, *Essai sur l'exotisme*, Paris, Fata Morgana, 1978, p. 21-23.

91. Raphaël Barquissau, *Une Colonie colonisatrice*, op. cit. p. 39.

92. Michelle Warren, « La Troisième République entre Moyen Âge et colonie », in Prosper Eve (dir.), *Un transfert culturel à La Réunion : l'idéal républicain*, Colloque, Saint-André, Océan Éditions, 2009, p. 197.

le vin capiteux de [la] race, unifiée ici avant de l'être en France »<sup>93</sup>. Cette sélection séculaire et volontaire<sup>94</sup> a formé la race créole et permis l'émergence d'une « remarquable délicatesse de cœur »<sup>95</sup>. Un tel héritage suppose en retour de ne pas déroger à « cette noble lignée française [...] qui lègue son rôle et sa primauté dans la mer des Indes »<sup>96</sup>. De la sorte, même si le sang ne saurait mentir, la responsabilité du maintien des vertus de la race dépend des actions de chacun tout au moins d'une « ardente élite [capable] de porter [le] séculaire et glorieux étendard »<sup>97</sup>. Cette ontologie de race associée à un privilège de classe fait que « le jardin des races »<sup>98</sup>, souvent mis en exergue dans les panégyriques écrits sur La Réunion, se comprend avant tout par rapport à un étalon élitaire, gardien d'un ordre socio-racial mythifié.

Les Réunionnais disséminés à travers l'Empire se sentent souvent les gardiens de l'identité nationale, plus nationaux que les ressortissants de la métropole. La figure du colon patriote est un classique notamment de la littérature coloniale. Le jeune Alexis dans le *Miracle de la race* de Marius et Ary Leblond est le parangon du Créole blanc désœuvré qui trouve son salut grâce à son engagement patriotique. La ferveur patriotique des Réunionnais en milieu colonial peut ainsi s'expliquer par une dynamique émancipatrice, une volonté de reconnaissance de la part de la métropole mais aussi un désir de maintenir les discriminations raciales. Alexandre Bourquin souligne notamment que « les Petits-Blancs réunionnais sont fiers de leur appartenance à un système colonial, lequel fait d'eux des descendants de Français. Ils revendiquent leurs ascendances afin de devenir “ encore plus blancs ” »<sup>99</sup>.

Dans le même temps, cette volonté avive et redynamise par ricochet les revendications identitaires et le sentiment d'appartenance nationale des Réunionnais. Le colon incarne le véritable idéal du patriote face « à la décadence de la société métropolitaine et l'indécision de l'élite politique parisienne »<sup>100</sup>. Ainsi, les communautés réunionnaises se considèrent de plus en plus comme une élite car elles restent les garantes d'une identité nationale. C'est d'un patriotisme plutôt conservateur qu'il s'agit, appuyé notamment sur les valeurs de la terre et l'esprit chevaleresque de gardien de la tradition<sup>101</sup> : la communauté coloniale

---

93. Raphaël Barquissau, *Une Colonie colonisatrice*, *op. cit.* p. 18.

94. *Ibid.*, p. 19.

95. *Ibid.*, p. 39.

96. *Ibid.*, p. 45.

97. *Ibid.*

98. Voir Marius et Ary Leblond, « Le jardin des races », in *L'Île enchantée : la Réunion*, Paris, Librairie de la Revue française, collection « Toutes nos colonies », n° 7, 1931.

99. Alexandre Bourquin, *Histoire des Petits Blancs de la Réunion*, *op. cit.*, p. 42.

100. Voir François-Charles Mougel, « Les élites européennes dans les empires coloniaux (xvi<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle) », in Claire Laux, François-Joseph Ruggiu et Pierre Singaravélou (dir.), *Au sommet de l'Empire. Les élites européennes dans les colonies (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Bruxelles, « Collection Enjeux Internationaux », P.I.E. Peter Lang S.A., 2009.

101. Michelle Warren, « La Troisième République entre Moyen Âge et colonie », *op. cit.*



représente ce que la « vraie France » traditionnelle a de meilleur <sup>102</sup>. Les colons agriculteurs doivent ainsi édifier une société délibérément française qui vénère encore le dur labeur, la hiérarchie patriarcale et les familles nombreuses. Il y a cependant un fossé entre la théorie et la pratique. Pour preuve, l'échec des divers projets de colonisation à Madagascar où la volonté de civiliser par le don des vertus de la race laisse place bien souvent à des considérations plus prosaïques. Les vertus créoles sont pourtant nombreuses et adaptées aux difficultés coloniales. Ne sont-ils pas « hardis et entreprenants, adroits au tir et débrouillards, gardant de leur origine, comme les Américains, le goût de la vie nomade et de la belle aventure » <sup>103</sup> ? C'est pourquoi les Réunionnais se trouvent toujours présents lorsqu'il y a « gloire ou profit à conquérir » <sup>104</sup> car ils se distinguent par leur enthousiasme, leur chaleur de cœur et leur foi dans la Patrie <sup>105</sup>. Le Créole tient ainsi « de ses hardis ancêtres l'âme d'un chef, dès que les circonstances le replacent dans la situation de ses ancêtres, représentant de la civilisation française chez les barbares » <sup>106</sup>. Ainsi, poursuit Raphaël Barquissau :

Ces Français transplantés jadis à La Réunion sont parfaitement adaptés aux tâches coloniales. Ils ont le goût de la colonisation dans le sang. Leur santé physique et leur santé morale ne souffrent pas de la vie des tropiques. Ils reconnaissent autour d'eux, dans des paysages neufs, la vie Vieille-France que l'on continue de mener à Bourbon. Ils ont l'esprit artiste et en même temps, très aiguisé, le sens précis des possibilités politiques et sociales. <sup>107</sup>

Les Réunionnais pensent porter en eux une nouvelle civilisation. Sont-ils pour autant les fers de lance de la « mission civilisatrice » ? Les relais privilégiés du colonialisme français ? Rien de moins sûr si l'on prend en compte les rares sources témoignant du regard porté par l'administration coloniale sur les Réunionnais dans les nouveaux pays conquis. Comme le suggère Claude Bavoux pour Madagascar :

L'émigration réunionnaise est [...] la réponse au désarroi économique et spirituel de l'île ; mais ces départs n'atténuent en rien le dédain que le monde administratif entretient à l'égard de ces gens sans aveu et sans ressources qu'ils resteront pour l'administration jusqu'à la Première Guerre mondiale. <sup>108</sup>

La concurrence avec les colons métropolitains aboutit ainsi à une prise de conscience de leur réalité identitaire. Certains parcours per-

---

102. Voir Herman Lebovics, *La vraie France. Les enjeux de l'identité culturelle*, 1900-1945, Paris, Belin, coll. « Temps présents », 1995.

103. Raphaël Barquissau, *Une Colonie colonisatrice*, op. cit., p. 52.

104. *Ibid.*

105. Louis Brunet, *Français toujours !*, op. cit., p. 13.

106. Raphaël Barquissau, *Une Colonie colonisatrice*, op. cit., p. 32-33.

107. *Ibid.*, p. 62.

108. Claude Bavoux, *Les Réunionnais de Madagascar de 1880 à 1925*, thèse sous la direction de Françoise Raison-Jourde, Paris VII, 1997, p. 350.

sonnels témoignent alors non d'une remise en cause du principe colonial mais des abus que ce dernier peut engendrer. Si les migrants réunionnais sont colonialistes par principe et par nécessité, certains sont parfois amenés à dissocier les bienfaits du système colonial des acteurs qui le sous-tendent.

Parmi ces Réunionnais, Paul Dussac (1876-1938), fils d'un communal, devient par la suite un personnage phare du mouvement d'émancipation à Madagascar entre les deux guerres. Il est amené à l'anti-colonialisme par ses études de droit et sa participation à la Première Guerre mondiale. Conseiller général à La Réunion, il intervient dans le *Journal de l'île de la Réunion* pour la défense des droits des Réunionnais. Il clame ainsi que « le Créole aime la République et il aime surtout les principes libéraux qui s'en dégagent. Il comprend la liberté réelle, celle de 1789, mais abhorre les abus que commettent certains au nom de cette même liberté »<sup>109</sup>. Devenu indésirable à La Réunion, il part pour Madagascar dans les années 1920 où il se lie d'amitié avec Jean Ralaimongo<sup>110</sup>. Il dénonce le Code de l'indigénat avant de radicaliser son action et de défendre l'indépendance de Madagascar<sup>111</sup>. Militant précoce de ce qui deviendra la départementalisation, il est favorable au processus d'assimilation et donc à ce qu'il estime être la finalité de la colonisation. Pourtant, Paul Dussac, avant la Grande Guerre, ne peut pas encore concevoir les abus de pouvoir engendrés par le système colonial et ses représentants<sup>112</sup>.

Cette ambiguïté est également perceptible chez Raymond Vergès. Certes, sa carrière coloniale s'explique par un certain goût de l'aventure et par une nécessité matérielle<sup>113</sup>. Il partage également les idéaux de la mission civilisatrice de la France, principe qu'il ne reniera jamais si l'on en juge par ses déclarations lors des célébrations impériales sous le régime de Vichy. Comme un grand nombre d'administrateurs coloniaux, il entérine la frontière entre colons et colonisés en se fondant sur le postulat d'une inégalité culturelle entre les races. Cependant, au-delà de ces considérations, Raymond Vergès montre une attitude critique vis-à-vis des excès du colonialisme et ce qu'il considère être des abus de pouvoir au sein de ses rouages administratifs et militaires. Il établit ainsi une distinction entre la France coloniale et ses représentants c'est-à-dire entre le principe et les actes. Peut-on pour autant dire, à l'instar de Jules Harmand distinguant la domination de la colonisation, que

---

109. ADR, IPER 44/5, *Journal de l'île de la Réunion*, 31 mars 1901.

110. Jean-Pierre Domenichini, « Jean Ralaimongo (1884-1943) ou Madagascar au seuil du nationalisme », *Revue française d'Outre-Mer* n° 204, 1969, p. 236-287.

111. Voir Solofo Randrianja, *Société et lutte anticoloniales à Madagascar (1896 à 1946)*, Paris, Karthala, 2001.

112. *Le Journal de l'île de la Réunion*, 3 juillet 1904, cité par Prosper Ève, « Les premiers contestataires de la départementalisation à La Réunion (1892-1946), in 1946 : *La Réunion, Département*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 138, Edmond Maestri (dir.).

113. Voir Robert Chaudenson, « Le roman d'un jeune homme pauvre », in *Vergès père, frères et fils. Une saga réunionnaise*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 23-31.

Raymond Vergès est un « colonialiste anticolonialiste » ? Un ardent défenseur des idées républicaines sur la colonisation, critique toutefois sur les dysfonctionnements de leur application ? Selon Françoise Vergès, dans la préface du roman *Boscot. Sous-off. et... assassin ?*, Raymond Vergès considère que l'autorité est bonne et que seul son abus doit être puni <sup>114</sup>. Les deux principaux personnages du roman, Boscot et son épouse Thi Thanh, sont les représentants d'une colonisation légitime car respectueuse de la dignité humaine et des principes universalistes de la République coloniale. Ils sont confrontés au despotisme de certains administrateurs qui concourent à la perversion du système colonial :

Boscot est le vrai représentant de la « plus grande France actuelle, notre gloire et notre sauvegarde ». Par contre l'officier supérieur, Alexis Duflor de Labratte, est le symbole même du mauvais militaire qui dispose d'un « pouvoir absolu » dans la colonie. Au lieu de gagner l'amour et l'estime de ses hommes comme devrait le faire tout bon officier, Labratte les méprise et les maltraite.

Boscot et Thithành sont tous deux victimes de Labratte, aristocrate corrompu. Ils sont les « vrais » représentants des peuples français et indochinois qui peuvent au-delà des différences sociales, ethniques, religieuses et culturelles se rencontrer et s'aimer. L'amour et le respect de l'autre construisent les fondations de la compréhension mutuelle. Dans ce couple, le colonisé est une femme, l'épouse légitime d'un soldat français, violée par un aristocrate français et vengée par son mari français.

La colonisation française est l'échange harmonieux entre des personnes au cœur simple et bon. Boscot est le parfait soldat colonial ; il a loyalement servi la France dans toutes les campagnes d'outre-mer. Il est un soldat qui est venu pour conquérir et assujettir mais aussi pour sauver et protéger. <sup>115</sup>

Dans cette optique, le lien social entre colons et colonisés relèverait de la défense d'un idéal : la vertu est nécessaire à la sauvegarde du colonialisme. La colonisation comme échange est présentée comme possible si les colons sont honnêtes, sincères et respectueux des indigènes :

Les destins ont dévolu aux hommes blancs un rôle admirable sur la vaste terre : celui de guider vers la lumière nos frères attardés ; mais en ménageant le cadre et le fond de leur vie traditionnelle, en respectant leur âme nationale, en n'oubliant jamais qu'ils sont des hommes <sup>116</sup>.

Selon un imaginaire très largement partagé dans les discours, ces qualités sont reconnues chez les administrateurs créoles qui ont su mettre à profit leurs séjours en Afrique, en Asie et à Madagascar pour constituer une communauté coloniale spécifique. Leur parcours impérial leur permet d'établir des comparaisons entre les colonies et de

---

<sup>114</sup>. Jean-Paul Sker (alias Vergès Raymond), *Boscot. Sous-off et... assassin ?*, *op. cit.*, p. 26.

<sup>115</sup>. *Ibid.*, p. 28.

<sup>116</sup>. *Ibid.*, p. 204.

donner corps à l'idée d'un Empire <sup>117</sup> dont ils se sentent les plus aptes à défendre les valeurs.

Dans le même temps, l'image des Réunionnais à Madagascar reste fortement dévaluée au sein de l'administration. Gallieni aurait certainement préféré s'appuyer sur les militaires en fin de contrat qu'il veut transformer en colons soldats s'installant sur les hautes terres. Mais, comme les autres plans de colonisation, le projet avorte <sup>118</sup>. Dès 1902, il faut se rendre à l'évidence, Madagascar ne sera pas une colonie de peuplement. Ce sont donc les Réunionnais qui constitueront l'essentiel des bataillons de petits colons, et plutôt sur les terres de la côte est, où les conditions de mise en valeur sont très rudes. Souvent à la limite de l'indigence, ils sont enfermés dans l'image du « marécageux », toujours en quête de l'aide de l'administration <sup>119</sup>. L'élite coloniale urbaine peine à accepter ces colons réunionnais, ruraux, et trop proches de l'indigène dans leur mode de vie. Leurs conditions de vie sont précaires, mais ils sont perçus comme les incarnations du système colonial pour les populations indigènes. De fait, les petits colons réunionnais, toujours en mal de main-d'œuvre indigène, entretiennent des relations souvent conflictuelles avec les populations locales. Jean Fremigacci illustre parfaitement cette situation à travers l'analyse d'« un crime sur les hautes terres » en 1911 <sup>120</sup>.

Au fil d'échecs de diverses natures, alors que le mythe de l'eldorado malgache restera fort, c'est finalement avec l'isolat <sup>121</sup> colonial de la Sakay que les Réunionnais auront l'illusion de la réussite de leur mission colonisatrice. Cette expérience à contresens de la décolonisation en marche ne survivra que grâce à la complaisance du régime de Philibert Tsiranana (1960-1972). La « deuxième » indépendance de 1972, et le régime de Ratsiraka y mettront fin, laissant les Réunionnais dans l'incompréhension face à la situation.



*In fine*, l'Empire colonial et le mythe de la « plus grande France » sont à l'origine d'une découverte des réalités d'un sentiment d'appartenance nationale en situation coloniale. Le départ vers les colonies

---

117. Claire Laux, François-Joseph Ruggiu et Pierre Singaravéλου (dir.), *Au sommet de l'Empire. Les élites européennes dans les colonies (xvi<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle)*, *op. cit.*, p. 25.

118. Yvan-Georges Paillard et Jean Boutonne, *op. cit.*

119. *Ibid.*, p. 274.

120. Jean Fremigacci, « Un crime sur les Hautes Terres de Madagascar en 1911 », *Ultramarines n° 27*, 2009, p. 6-13. Un couple de petits colons réunionnais est victime d'un assassinat collectif perpétré par leurs employés.

121. La colonie de La Sakay, avec son village Babetville, se trouve au cœur du diocèse de Miarinarivo, le seul ayant depuis 1939, un évêque malgache à sa tête (M<sup>gr</sup> Ramarosandratana). Mais, la paroisse de la communauté créole est confiée à un prêtre détaché de l'évêché de La Réunion. « Il semblait indispensable aux promoteurs du projet que le prêtre connaisse les Réunionnais afin de prévenir d'éventuelles difficultés et d'atténuer leur dépaysement », Joël de Palmas, 2004, *op. cit.*

limitrophes et l'installation des migrants réunionnais provoquent ainsi une prise de conscience identitaire créée par des conditions de vie inédites, tout à la fois empreintes de nouveauté et d'héritage. Dès lors, ces complexes processus d'adaptation produisent de nouvelles sociétés distinctes les unes des autres ainsi que de leurs racines réunionnaises. Dans ce mouvement de construction identitaire, les peuples indigènes (malgaches, comoriens ou indochinois) n'ont finalement joué qu'un rôle mineur même si leur présence a pu avoir parfois un impact sur la façon dont les sociétés d'immigrants réunionnais se sont définies elles-mêmes<sup>122</sup>. Les Réunionnais en essayant de s'intégrer dans leurs colonies d'accueil ont donc eu tendance à se différencier de leurs compatriotes restés à La Réunion sans pour autant refuser l'héritage de leur communauté d'origine.

Si le peuplement n'est pas le but ultime de la colonisation mais un moyen au service des intérêts coloniaux, il n'en demeure pas moins que ce dernier établit une réalité coloniale spécifique. En quittant leur île d'origine, les Réunionnais peuvent espérer fonder outre-mer une nouvelle vie tout à la fois marquée par la nouveauté et l'exo-territorialité sur laquelle se greffent des sentiments complexes d'appartenance ou de rejet. En s'appropriant ou en s'intégrant ainsi à de nouveaux espaces, ils établissent une identité et des pratiques individuelles et collectives nouvelles faites d'interactions plus ou moins denses avec leur territoire réunionnais d'origine.

Le départ des Réunionnais au sein des différentes composantes de l'Empire français participe à un vaste mouvement de globalisation des flux migratoires. Ces flux mettent en évidence des réseaux transrégionaux qui connectent les pays d'outre-mer entre eux. Ils sont en partie initiés au sein des colonies elles-mêmes sans pour autant s'émanciper du pouvoir régulateur et décisionnel de la métropole. Cette dynamique s'appuie certes sur des motivations d'ordre économique et social mais ne peut s'appréhender sans prendre en compte des considérations idéologiques particulières. Le fait migratoire a pu ainsi participer à l'élaboration d'une conscience coloniale qui, pour notre propos, s'articule avec la revendication d'une identité réunionnaise spécifique au sein de la plus grande France. Cette volonté de reconnaissance est d'autant plus forte que La Réunion se considère comme une colonie colonisatrice disposant de droits sur les peuples coloniaux jugés inférieurs. Au-delà des discours, la réalité des mouvements migratoires permet de dresser un bilan plus sombre de l'intégration des candidats à l'exil au sein de l'Empire. Bien souvent vilipendés par les autorités coloniales, les Réunionnais n'ont pu s'établir de manière pérenne hormis à Madagascar, cas pour lequel il conviendrait d'apporter quelques nuances.

---

122. Cette thématique est depuis longtemps analysée pour le monde britannique. Ged Martin and Benjamin Klide, « British Emigration and New Identities », in Peter James Marshall (ed.), *Cambridge Illustrated History of the British Empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 254-280.

Ce constat mériterait une comparaison avec d'autres sociétés coloniales migratoires dépendantes du statut des « vieilles colonies ». La « multiplication des itinéraires d'un même cheminement »<sup>123</sup> laisse entrevoir pour les Antilles et la Guyane des signes de francité qui semblent découler d'une certaine évidence même si la singularité en terme identificatoire paraît complexe à déterminer. Nous retrouvons pour ces territoires comme dans le cas de La Réunion, la volonté d'une certaine reconnaissance que la projection dans la plus grande France a pu alimenter<sup>124</sup>. Pourtant, les études sur les migrations antillaises se sont principalement penchées sur celles établies vers la métropole<sup>125</sup> et relativement peu vers un espace de référencement commun comme celui des Caraïbes. Ces migrations ont pourtant été générées – comme pour La Réunion – par des opportunités économiques ciblées dans le temps, comme le percement du canal de Panama ou l'exploitation de mines d'or en Guyane<sup>126</sup>. Elles ont dû aboutir à des prises de conscience identitaire similaires tant il est vrai que l'identité se construit en partie par le regard d'autrui.

---

123. Bernard Chéribini, « Variations utopiques de la créolisation : à propos du choix de quelques colons pour la Guyane », in Jean barnabé *et alii*, *Au visiteur lumineux. Des îles créoles aux sociétés plurielles. Mélanges offerts à Jean Benoist*, Petit-Bourg/Schoelcher, Ibis Rouge Éditions, p. 180.

124. Comme le souligne Jacques Dumont, « aux Antilles, pour des citoyens restant paradoxalement colonisés, ce maintien à distance génère un immense appétit de reconnaissance », in *L'amère patrie. Histoire des Antilles françaises au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2010, p. 13.

125. Michel Giraud, Isabelle Dubost, André Calmont, Justin Daniel, Didier Destouches et Monique Milia-Marie-Luce, « La Guadeloupe et la Martinique dans l'histoire française des migrations en régions de 1848 à nos jours », *Hommes et migrations* [En ligne], n° 278, 2009, <https://hommesmigrations.revues.org/252>.

126. Entre 1880 et 1930, la Guyane française aurait ainsi accueilli plusieurs milliers de travailleurs martiniquais et saint-luciens. De même, certaines sources mentionnent la présence de 5500 martiniquais à partir de 1904 à Panama. Voir Hervé Domenach, « Les migrations intra-caribéennes », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 2, n° 2, novembre 1986, p. 9-24.